

Communication N° 31 - 2010 au Conseil communal

Séance du 8 décembre 2010

Centre scolaire et sportif des Alpes Réfection partielle des vitrages des façades

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage du crédit d'investissement engagé pour la réfection partielle des vitrages des façades du Centre scolaire et sportif des Alpes en référence au préavis N°13-2005.

Le décompte est le suivant :

• Crédit d'investissement amendé accordé	CHF	510'000.00
• Total des dépenses du projet réduit	CHF	360'427.70
• Montant de règlement de sinistre des assurances (CHF 167'640.00 dont CHF 41'600.00 intégrés dans le bouclage du crédit de construction)	CHF	126'040.00
• Coût des travaux à charge de notre collectivité	CHF	234'387.70

Si ces travaux ont confirmé la pertinence du concept de réfection, proposé par l'expert et décrit dans le préavis, ils n'ont pas permis d'identifier des pistes d'économies significatives. Il s'avère donc que les moyens financiers mis à disposition ne permettaient pas de réaliser l'assainissement de l'ensemble des bâtiments, comme prévu dans le préavis N°13-2005.

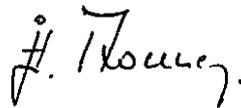
Face à cette situation et étant donné qu'aucun fait majeur nouveau n'a été décelé depuis 2002 sur les bâtiments, la Municipalité a opté pour une réfection partielle en décidant de corriger uniquement les défauts des façades responsables d'infiltrations qui perdurent, soit les vitrages Ouest du Collège secondaire, et de remplacer l'ensemble des stores défectueux du Centre scolaire et sportif des Alpes.

Le total des dépenses sera amorti sur une période de 30 ans, dès le 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, la somme de CHF 7'812.90 sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement chaque année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



J.-F. Thonney

C. Martin

Pully, le 8 décembre 2010